



DÉPARTEMENT JAZZ

Edition 2022/2023



Table des matières

Personnes de contact.....	3
Formation instrumentale et vocale jazz	4
Branches secondaires.....	7
Unités de valeur	11
Ensembles et orchestres.....	13

PERSONNES DE CONTACT

CHEF DE SECTION

David Laborier (dlaborier@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Pascal Schumacher (paschumacher@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Pierre Cocq-Amann (saxophone jazz, flûte traversière jazz)

M. Romain Heck (guitare basse jazz)

M. Rainer Kind (drumset jazz)

M. David Laborier (guitare jazz)

M. Benoît Legot (contrebasse à cordes jazz)

Mme Viviane Moscatelli (chant jazz)

M. Michel Reis (piano jazz)

M. Pascal Schumacher (vibraphone jazz)

M. Rémy Labbé (cuivres jazz)

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 2e cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')
- (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 3.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 3.2)*
- Inférieur 4.1 (60')
- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 4.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 4.2)*

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DU 2^E PRIX**)
- *Moyen 1.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen 1.2) / Moyen spécialisé 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 1.2)*
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)
- *Moyen 2.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen 2.2) / Moyen spécialisé 2.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 2.2)*

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)
- *Supérieur 3 (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)*

Diplôme de concert

- Concert 1 (90')
- Concert 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DE CONCERT**)

Précisions

- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1er ou du 2e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

BRANCHES SECONDAIRES

DÉCHIFFRAGE JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: Rom Heck, Rainer Kind, David Laborier

ORGANIGRAMME

Degré inférieur

- Inférieur 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

Degré moyen

- Moyen 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur ou chargé de la direction de l'établissement, une année d'études supplémentaire, avec un cours individuel hebdomadaire d'une durée de trente minutes, peut être accordée par degré.

HISTOIRE DU JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : non

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Pascal Schumacher

ORGANIGRAMME

Degré moyen

- Moyen 1 (120')
- Moyen 2 (120') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

COMBO

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI (élèves du département musiques actuelles)

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : voir plan des classes

Enseignants

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 2e cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60')

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) /
Moyen spécialisé 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

Evolution à l'intérieur du cursus d'études « Combo»

- Les études de combo sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.
- De manière générale, le concours de combo se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

UNITÉS DE VALEUR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Annexe B.12.

Dispositions spécifiques du curriculum pour l'obtention du premier prix et du diplôme supérieur :

Instruments jazz et chant jazz

UV nécessaires pour l'obtention du 1^{er} Prix : 50 uv (dont au moins 25 uv parmi les branches secondaires A et au moins 10 uv parmi les branches secondaires B)

UV nécessaires pour l'obtention du Diplôme supérieur : 90 uv (dont au moins 45 uv parmi les branches secondaires A et au moins 25 uv parmi les branches B)

Branches secondaires A :

		<u>1^{er} Prix</u>	<u>Diplôme supérieur</u>
Musique de chambre ; combo	1 ^{ère} mention	15 uv	15 uv
	Diplôme de la division moyenne	20 uv	20 uv
	1 ^{er} Prix (ou attestation des résultats obtenus à l'examen)	30 uv	30 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats obtenus à l'examen)		40 uv
Participation régulière à un orchestre/ensemble d'un conservatoire de musique à attester par l'établissement * (5 uv/an)		max. 15 uv	max. 20 uv
Lecture-déchiffrage ; Déchiffrage Jazz	1 ^{re} année de cours à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur **	20 uv	20 uv

* sont pris en compte les années à partir du moment de l'entrée en division moyenne spécialisée (branche en question)

** existe seulement pour la branche lecture-déchiffrage

Branches secondaires B :

Formation musicale	1 ^{er} Prix *	10 uv	10 uv
	Diplôme supérieur	15 uv	15 uv
Culture musicale – cours d'écoute	1 année de cours à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
Harmonie jazz ; Harmonie **	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	1 ^{ère} mention	15 uv	15 uv

	Diplôme de la division moyenne***	20 uv	20 uv
	1 ^{er} Prix	25 uv	25 uv
Histoire du jazz ; Histoire de la musique **	1 ^{re} année de cours à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Certificat du degré moyen	10 uv	10 uv
Analyse jazz ; Analyse musicale **	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv

* la formation musicale et la formation musicale-jazz sont reconnues équivalentes, les uv peuvent être acquises soit en FM soit en FMJ

** les branches harmonie, histoire de la musique et analyse musicale sont équivalentes aux branches harmonie-jazz, histoire du jazz et analyse jazz. Les uv peuvent être acquises dans l'une ou l'autre des branches correspondantes. Néanmoins une des branches choisies doit obligatoirement être du domaine spécifique du jazz.

*** existe seulement pour la branche harmonie

Branches secondaires C :

1 autre branche*	2 années de cours à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	1 ^{ère} mention	15 uv	15 uv
	Diplôme de la division moyenne	20 uv	20 uv
	1 ^{er} Prix	25 uv	25 uv
	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv
Participation régulière à une chorale d'un établissement pendant 2 années à attester par l'établissement		5 uv	5 uv
Participation régulière à un orchestre/ensemble d'un établissement pendant 2 années à attester par l'établissement		5 uv	5 uv

* toute branche prévue au règlement grand-ducal

Dispositions spéciales : Pour les élèves détenteurs du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, section F, des équivalences de 10 uv pour l'histoire de la musique et de 15 uv pour l'analyse musicale peuvent être accordées à l'élève.

ENSEMBLES ET ORCHESTRES

BIG BAND

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Chef d'orchestre: David Laborier